



## PACS et voiture en copropriétaire

-----  
Par France92

Bonsoir

Nous étions pacsés . Mon compagnon est décédé. Nous avons une voiture en commun avec Monsieur en propriétaire et moi meme en co propriétaire sur la carte grise.

J'aimerais savoir si j'ai des droits sur cette voiture au niveau de la succession si elle m appartient à 50 %

Si je dois laissé les héritiers venir prendre cette voiture et les papiers ou si je dois attendre un courrier de leur notaire

Sachant qu'ils ont pris un notaire mais ne me communique pas ses coordonnées.

D'avance, merci pour votre réponse

-----  
Par ESP

Bonjour  
Y avait-il un testament ?

Su le véhicule dont vous êtes propriétaire dd 50%, vous ne devriez pas leur remettre sans paiement de cette moitié.

-----  
Par France92

Bonsoir

Il n'y a pas de testament.  
Donc j'attends que leur notaire revienne vers moi par écrit. Je garde la voiture dans mon garage et la carte grise,

-----  
Par ESP

Vous avez aussi le droit de l'utiliser... MAIS sur le plan successoral et pour rappel, la carte grise n'est pas un titre de propriété. Les autorités partent du principe que le titulaire et le cotitulaire sont propriétaires. Cependant, c'est la facture ou le certificat de cession qui font foi aux yeux de la justice.

-----  
Par France92

J'ai pas compris votre réponse

-----  
Par ESP

Oups! Pardon...

-----  
Par France92

Le bordereau de cession est au nom du défunt. Donc je peux les laisser prendre cette voiture et leur donner la carte grise.